

Rapport d'activité 2014



La Sofia en 2014

DROIT DE PRÊT EN 2014 POUR LES DROITS DE L'ANNÉE 2012

MONTANT RÉPARTI 12,6 millions d'euros	LIVRES ACHETÉS PAR DES BIBLIOTHÈQUES 5 763 134
MONTANT MOYEN PAR TITRE à partager entre auteur et éditeur 2,18 €	DONT 367 758 titres rémunérés ces ouvrages représentant 59 000 auteurs et 2500 éditeurs

LIVRES INDISPONIBLES

PRÈS DE 100 000 titres ENTRÉS EN GESTION COLLECTIVE	234 licences exclusives DÉLIVRÉES POUR 27 808 LIVRES
--	---

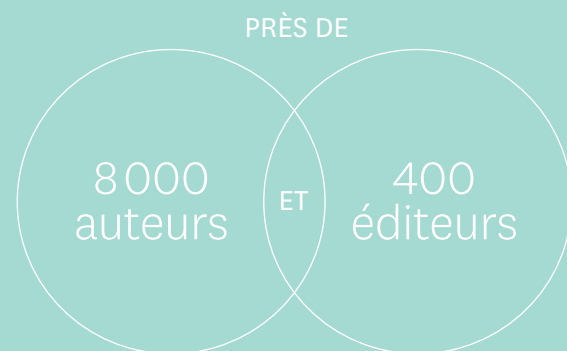
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

2 573 226 €
versés au RAAP
pour les cotisations de 2014

ACTION CULTURELLE

159 dossiers
soutenus

ADHÉRENTS



P. 4
ÉDITO

P. 6
DROIT DE PRÊT

P. 8
COPIE PRIVÉE NUMÉRIQUE

P. 10
**LIVRES
INDISPONIBLES**

P. 12
**BILAN
ACTIF ET PASSIF**

P. 14
**COMPTE
DE RÉSULTAT**

P. 16
**LA GESTION DE LA SOFIA
EN 2014**

P. 18
**INFORMATIONS:
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
LES RENCONTRES
DE LA SOFIA**

ÉDITO

2014: Une année féconde et prometteuse!



ALAIN ABSIRE
écrivain
et président de la Sofia



AGNÈS FRUMAN
secrétaire générale
des éditions Albin Michel
et vice-présidente
de la Sofia

« Au service de tous les maillons de la chaîne du livre, la Sofia s'implique, plus que jamais, au cœur de la première industrie culturelle française pour la promotion de la lecture dans notre pays et le renforcement des droits qui doivent en découler. »

L'année 2014 aura été une année foisonnante pour la Sofia, et cela à bien des égards.

Notre nouvelle mission concernant la gestion des droits des livres indisponibles du XX^e siècle s'est poursuivie à grands pas. Le vif intérêt des auteurs pour la consultation des titres de la liste ReLIRE, et de la part des éditeurs pour la souscription de licences exclusives des ouvrages sélectionnés (déjà 234 licences exclusives portant sur 27 808 ouvrages) est un motif de satisfaction encourageant. Certes, il faudra être encore un peu patient pour que cette activité génère le versement de nouveaux droits mais son intérêt patrimonial et son potentiel culturel s'installent dans le paysage du livre numérique en France.

Notre première activité, le droit de prêt, a connu sa neuvième répartition, celle des droits 2012, amorçant une légère diminution de son montant, qui se maintient toutefois à un bon niveau. Notre vigilance doit s'exercer aussi bien en amont, les contributions de l'État, dépendant du nombre d'inscrits en bibliothèque, que sur les budgets d'acquisitions des bibliothèques, qui marquent légèrement le pas dans un contexte budgétaire contraint. Toutefois nous avons réparti plus de 12 millions d'euros entre auteurs et éditeurs et avons accru sensiblement notre abondement au régime de retraite complémentaire Ircec/RAAP.

Arrêtons-nous quelques instants sur cette prise en charge pour moitié des cotisations des auteurs et illustrateurs de livres affiliés à l'Agessa et à la Maison des Artistes tirant au moins la moitié de leurs revenus de leurs droits d'auteur. Et saluons un soutien financier en pleine croissance puisqu'il aura atteint 2 573 226€ au titre des cotisations de 2014.

C'est dire l'importance du droit de prêt aussi bien en termes de rémunération des ayants droit qu'au bénéfice de la protection sociale des auteurs. C'est ainsi que 10 ans de gestion du droit de prêt se sont achevés en mars 2015 et que la Sofia a reçu à même date son troisième agrément quinquennal de la Ministre de la Culture.

De bonnes opérations aussi concernant la rémunération pour copie privée avec une forte hausse enregistrée au cours de ces trois dernières années : plus de 18 pour cent ! Notons que la répartition se fait en année glissante, en général en juillet, comme ce fut le cas en 2014. Le quart copie privée réservé par la loi aux financements d'actions culturelles et de formation a permis de soutenir 159 projets, pour un montant total de 2 200 000 €. On a pu mesurer l'importance décisive de ces concours financiers pour le maintien de manifestations sur tout le territoire, alors que les collectivités locales et les mécènes traditionnels continuent de se désengager dangereusement. La redevance pour la copie privée c'est aussi cela, la présence du livre et la lecture dans la vie culturelle de tous.

Pour accomplir toutes ces missions, la Sofia a maintenu ses taux pour frais de gestion de prélèvement, à environ 12 pour cent selon les droits. Malgré ses investissements continus, elle prévoit de les diminuer dans les années futures, tout en accroissant ses performances dans ses systèmes de gestion et ses services à ses adhérents.

C'est ainsi que, au service de tous les maillons de la chaîne du livre, la Sofia s'implique, plus que jamais, au cœur de la première industrie culturelle française pour la promotion de la lecture dans notre pays et le renforcement des droits qui doivent en découler.

DROIT DE PRÊT

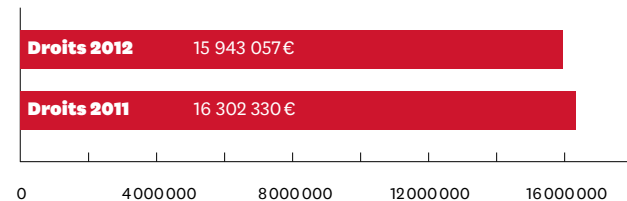
Des perceptions encore stables

9^e RÉPARTITION DU DROIT DE PRÊT : DROITS 2012

La neuvième répartition du droit de prêt, pour les droits de 2012, a été effectuée en décembre 2014. Le total des perceptions a représenté 16 542 533€, incluant 600 000€ de produits financiers. La part de redevances perçues auprès des libraires y représente 5 731 217€, près de 500 000€ de moins que lors de la précédente répartition. Cette baisse est davantage liée à la réduction des budgets d'acquisition des bibliothèques qu'aux difficultés de paiement des libraires. On notera que, seules, les sommes correspondant à des factures intégralement encaissées peuvent être mises en répartition.

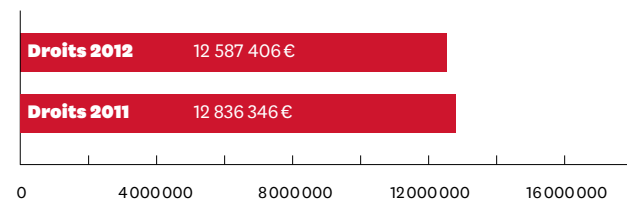
Après déduction de 2 002 026€ versés en 2013 à l'Ircec au titre de l'abondement des cotisations de retraite complémentaire de 2012 et de 1 953 101€ de retenue pour frais de gestion (calculés sur la base des charges de 2013), 12 587 406€ ont été affectés aux ayants droits, auteurs et éditeurs. Le taux de prélèvement pour frais de gestion, pour cette répartition, est de 11,81%, contre 12,17% pour les droits 2011.

Perception du droit de prêt



Les montants des perceptions indiqués n'incluent pas les produits financiers affectés aux répartitions.

Répartition du droit de prêt



TENDANCES POUR LES RÉPARTITIONS À VENIR

Les contributions du ministère de la Culture et du ministère de l'Éducation nationale pour 2014, qui se sont élevées à 9 855 289€ contre 10 247 841€ en 2013, se présentent de nouveau à la baisse et tombent sous le seuil des 10 millions d'euros, après deux années consécutives en légère hausse. Il est malheureusement probable que cette tendance se maintienne dans les années à venir, avec un nombre d'inscrits en bibliothèque de prêt continuant de décroître.

6 698 092€ de redevances ont été facturées aux fournisseurs de livres en 2014, toutes années de droits confondues, pour 6 094 728€ en 2013. Mais cette augmentation découle de la facturation au titre d'années antérieures, à la suite de la prise en compte de ventes à des bibliothèques qui n'étaient pas considérées comme assujetties jusqu'alors.

Malgré cette hausse du niveau des montants facturés, une part de ces redevances risque de ne pas être encaissée, en raison de défaillances d'entreprises.

La situation de la librairie reste fragile et il n'est toujours pas envisageable d'appeler deux années de redevances au cours d'un même exercice. La perception et, par suite, la répartition des droits ne peuvent ainsi intervenir qu'en année N+2.

De même que les droits 2012 ont été répartis en 2014, les droits afférents aux livres achetés par les organismes de prêt en 2013 seront répartis en 2015.

LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES AUTEURS

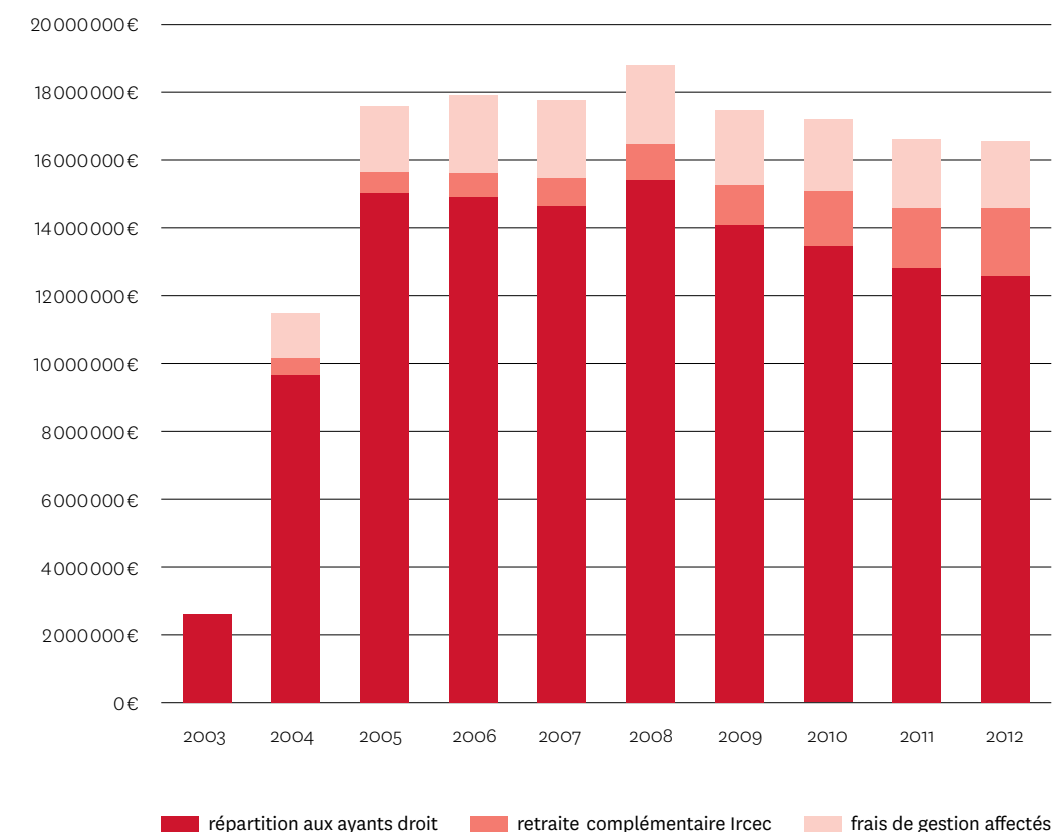
La contribution de la Sofia au financement de la retraite complémentaire continue d'augmenter fortement, chaque année et diminue d'autant les montants à distribuer aux ayants droit.

Cette tendance devrait, logiquement, encore s'accroître avec la mise en vigueur des nouvelles dispositions prises par le RAAP.

Les réformes en cours au sein du RAAP ne sont pas encore achevées mais il est déjà acquis qu'à l'avenir, ce régime sera obligatoire pour tous les auteurs dont le seuil de revenus aura atteint 5000€.

2 404 384€ ont été versés à l'Ircec pour les cotisations de l'année 2013. Les cotisations de l'année 2014, versées début 2015, atteignent 2 573 226€.

Utilisation des sommes perçues par année de droits



COPIE PRIVÉE NUMÉRIQUE

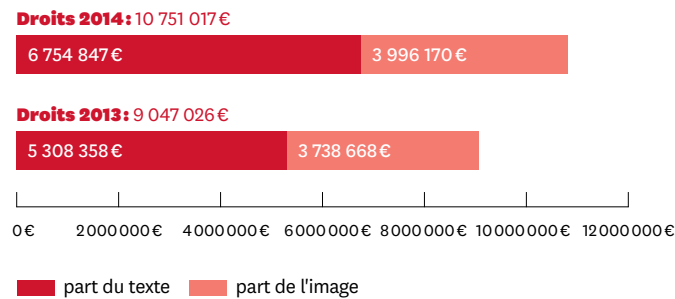
Une rémunération performante

La rémunération pour copie privée poursuit sa tendance à la hausse : après versement de leurs parts aux autres sociétés de perception et de répartition de droits, la part revenant en propre à la Sofia représentait 5,71 millions d'euros en 2012, puis 9,05 millions d'euros en 2013 et a atteint 10,75 millions d'euros en 2014. Cette augmentation vient confirmer les bons résultats acquis à la suite d'une meilleure valorisation du préjudice des auteurs et des éditeurs du livre lors de l'adoption de la décision n°15 de la Commission du 14 décembre 2012, confirmée par le Conseil d'État le 19 novembre 2014. Enfin, l'année 2014 s'est conclue avec d'excellents résultats au mois de décembre, notamment grâce à l'augmentation des ventes de smartphones et de tablettes en fin d'année et la régularisation d'une partie des contentieux engagés par Apple. **En février 2015, de nouvelles régularisations des redevances dues par Apple et Nokia ont abouti à la perception de 2 355 126 € supplémentaires.**

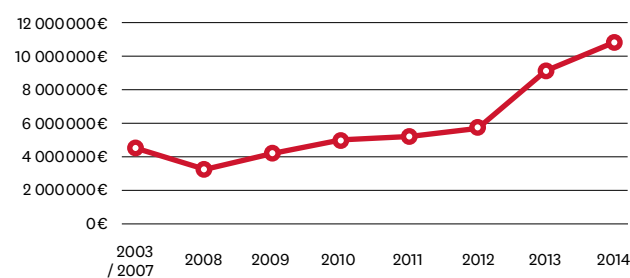
Les droits 2013 ont été répartis début juillet 2014 ; 5 971 037 € ont été affectés aux auteurs et aux éditeurs adhérents de la Sofia, 814 232 € ont été retenus pour les frais de gestion et 2 261 757 €, soit 25% du total perçu, ont été réservés à l'action culturelle, en application de l'article L.321-9.

La répartition des droits 2014 est en cours. Sur 10 751 017 € de perceptions, 2 687 754 € ont été réservés à des aides à l'action culturelle, au titre du « quart copie privée », 725 694 € ont été retenus pour les frais de gestion, et 7 337 569 € ont été répartis aux associés de la Sofia. Cette hausse des perceptions a eu pour conséquence une baisse du taux de prélèvement pour frais de gestion, qui passe de 12% à 9%.

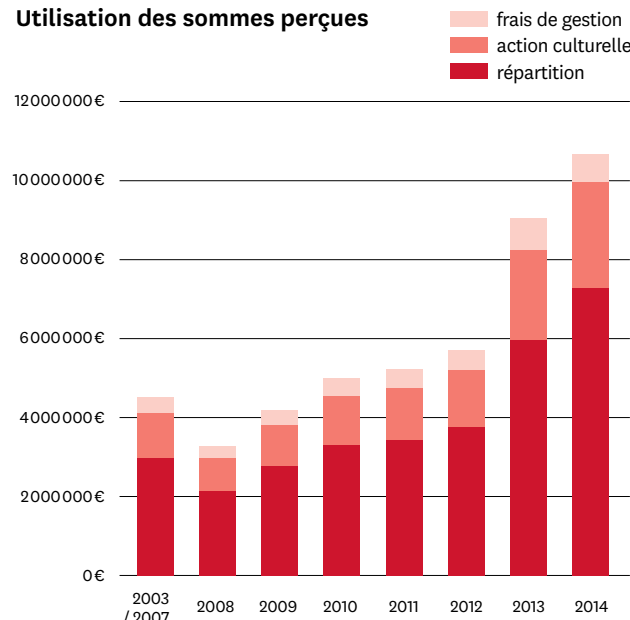
Perception de la rémunération pour copie privée



Évolution des perceptions



Utilisation des sommes perçues



ACTION CULTURELLE

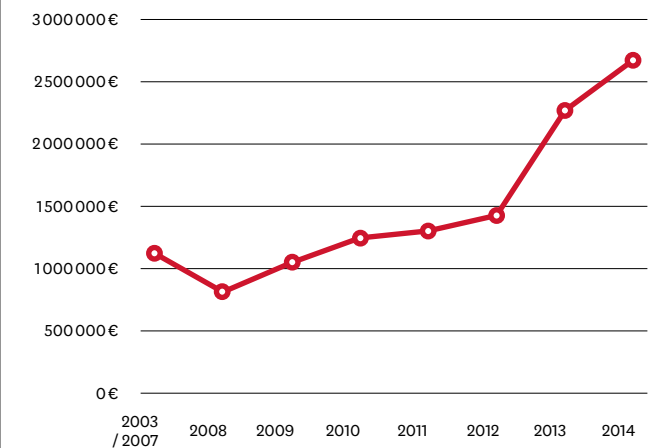
Le montant du « quart copie privée » atteint, en 2014, 2 687 754 € (2 261 757 € en 2013).

La Sofia soutient des manifestations culturelles en faveur du livre, dans toutes les catégories : roman, philosophie, poésie, polar, nouvelle, bande dessinée, jeunesse, et s'attache à maintenir ouverture et diversité dans l'attribution des aides ; les actions soutenues sont largement disséminées au travers des villes et communes de France mais se déroulent aussi à l'étranger et visent à contribuer au rayonnement de la francophonie. Les actions de défense du droit des auteurs et des intérêts du livre sont bien représentées et un nombre significatif d'événements est porté en collaboration avec des librairies ou des bibliothèques.

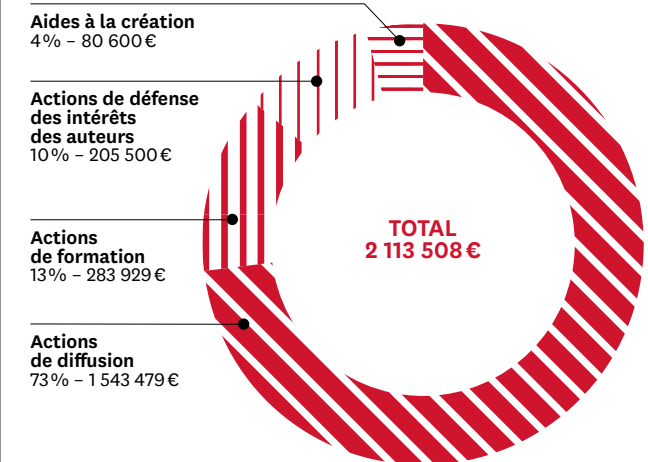
Afin de traiter les dossiers de candidatures, des frais de gestion sont prélevés par la Sofia ; en 2014, ces frais se sont élevés à 128 348 € (soit 4,83% des sommes affectables) contre 121 213 € en 2013 (5,46%).

En 2014, 159 actions menées en faveur du livre et des auteurs du livre ont bénéficié du soutien de la Sofia, pour un montant total de 2 113 508 €. 73% du budget ont été alloués à des actions de diffusion du livre, 10% à des actions de défense des intérêts des auteurs et de leurs ayants droit, 13% à des actions de formation des auteurs et 4% à des aides à la création, ces proportions prenant en compte la contribution annuellement accordée à l'AFDAS pour la formation professionnelle des auteurs. La liste des actions soutenues en 2014 est consultable sur le site la-sofiaactionculturelle.org.

Évolution des montants réservés à l'action culturelle



Actions culturelles soutenues par la Sofia en 2014



LIVRES INDISPONIBLES

Une installation progressive du dispositif

En 2014, conformément à l'agrément ministériel obtenu en mars 2013 pour gérer les droits de reproduction et de représentation numériques des livres indisponibles du XX^e siècle, la Sofia a contribué au déploiement du dispositif auprès des auteurs, des ayants droit et des éditeurs. Parallèlement aux opérations conduites par la BnF qui publie, chaque 21 mars dans le registre ReLIRE, une nouvelle liste de livres indisponibles, et par l'opérateur FeniXX qui numérise et diffuse les titres, elle a traité les demandes d'opposition et de retrait du registre et délivré des autorisations d'exploitation numérique appelées licences.

Les demandes de sortie du registre

Au cours de l'année écoulée, les demandes de sortie du registre par les ayants droit ont fortement diminué : de 5760 sur la liste 2013, elles passent à 544 sur la liste 2014. Les auteurs sont de plus en plus favorables à l'entrée de leurs livres en gestion collective et le registre ReLIRE commence à s'étoffer. Actuellement, ce sont près

de 100 000 livres qui sont entrés en gestion collective. En plus des ayants droit, des professionnels du secteur comme les centres de recherches et les bibliothèques se rapprochent de la BnF et de la Sofia pour obtenir des précisions sur le dispositif et proposer des ouvrages spécifiques, participant ainsi à l'enrichissement du registre.

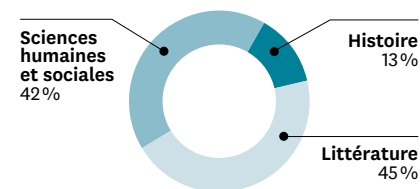
LES DEMANDES DE SORTIE DU REGISTRE DEPUIS 2013

LISTE ReLIRE	2013	2014	2015
LIVRES PRÉSENTS DANS LE REGISTRE AU 21 MARS DE CHAQUE ANNÉE	63 096	45 897	85 896
LIVRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE SORTIE, À CE JOUR	5 760	544	53
LIVRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE MISE À JOUR (DISPONIBILITÉS, LIVRES ÉTRANGERS...)	3 532	970	263
LIVRES QUI SONT ACTUELLEMENT EN GESTION COLLECTIVE	53 804	44 383	-

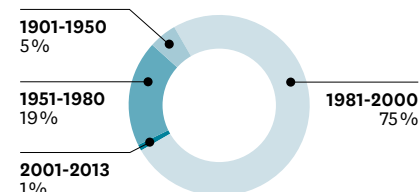
Le contenu du registre ReLIRE

Les listes de livres qui vont constituer le registre sont élaborées par un comité scientifique composé d'auteurs, d'éditeurs et de représentants de la BnF. Le comité scientifique définit la méthode permettant d'établir le statut d'indisponibilité d'un livre et les axes documentaires pour déterminer l'échéancier de publication de la liste des livres indisponibles. Il examine également les demandes d'ajout de livres indisponibles.

RÉPARTITION DOCUMENTAIRE DES TITRES DU REGISTRE RELIRE



RÉPARTITION CHRONOLOGIQUE DES TITRES DU REGISTRE RELIRE



Les souscriptions de licences d'exploitation numérique

L'année dernière, la Sofia a délivré des licences d'exploitation aux éditeurs. Pour mémoire, il existe deux types de licences : la première, exclusive, valable 10 ans, concerne l'éditeur d'origine qui dispose du droit de reproduction du livre sous sa forme imprimée. La seconde, non exclusive, est délivrée à tout éditeur qui en fait la demande, en cas de refus de l'éditeur d'origine d'exploiter le titre dont il possède les droits. Cette licence non exclusive est valable 5 ans

LES LICENCES D'EXPLOITATION DÉLIVRÉES EN 2014

LES LICENCES EXCLUSIVES

REGISTRE 2013
234 éditeurs ont souscrit une licence exclusive au titre de la liste ReLIRE 2013 (27 808 livres)

REGISTRE 2014
76 éditeurs ont souscrit une licence exclusive au titre de la liste ReLIRE 2014 (7 739 livres)

LES LICENCES NON EXCLUSIVES

Aujourd'hui, plus de 20 000 livres ont été souscrits en licences non exclusives.

La Sofia a mis en ligne un nouveau site de souscription de licence exclusive : simplifié, il permet aux éditeurs de rechercher plus facilement des titres dans la liste ReLIRE 2014. Parallèlement, plus de 4 000 éditeurs ont été identifiés grâce à la location d'un fichier commercial et ont ainsi pu être informés de l'existence du dispositif pour lequel beaucoup ont manifesté un vif intérêt.

Les auteurs dans le dispositif

Pour ce qui est des auteurs, ils bénéficieront, avant l'été, d'une nouvelle version du site internet, la-sofalivresindisponibles.org, qui leur permettra de :
- sortir du registre,
- proposer leurs livres,
- signaler la reprise de leurs droits. Quant aux adhérents de la Sofia, ils trouveront bientôt dans leurs espaces en ligne l'information concernant la demande de licence d'exploitation sur leurs livres. Outre l'information accessible en ligne, la Sofia a organisé en janvier et en février 2014, des rencontres pour les auteurs et les éditeurs au sujet des livres indisponibles. Elle a également participé à la table ronde sur le projet ReLIRE, placée sous l'égide du CNL, en mars 2014, pendant le Salon du livre. Les temps forts de ces rencontres sont consultables sur la chaîne YouTube de la Sofia.



INTÉRÊT POUR LES AUTEURS ET LES ÉDITEURS

Recevoir de nouvelles rémunérations issues de la diffusion numérique de leurs livres

Être associé à la seconde vie de leurs ouvrages qui ne sont plus diffusés et participer ainsi à de nouvelles perspectives d'exploitation numérique

Participer à ce projet patrimonial d'envergure qui sort de l'oubli des livres du XX^e siècle



INFORMATION GÉNÉRALE :

www.la-sofalivresindisponibles.org

SOUSCRIPTION DE LICENCES :

www.la-sofa-livres-indisponibles.org

BILAN ACTIF

(EN EUROS)

BILAN ACTIF	01.01.2014 → 31.12.2014			31.12.2013
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ	30 552		30 552	38 874
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT				
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	2 646 586	2 237 842	408 744	561 465
FONDS COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				16 425
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMO. INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATIONS TECH., MATÉRIELS ET OUTILLAGES INDUSTRIELS				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	370 400	245 751	124 649	141 025
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
PARTICIPATIONS ÉVALUÉES SELON MISE EN ÉQUIVALENCE				
AUTRES PARTICIPATIONS				
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS				
TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE				
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	8 420		8 420	8 420
PRÊTS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	53 049		53 049	50 158
TOTAL (I)	3 109 008	2 483 593	625 415	816 368
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
MATIÈRES PREMIÈRES, AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES	1 799		1 799	1 000
CRÉANCES				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	2 711 419		2 711 419	1 702 197
AUTRES	2 824 799		2 824 799	2 810 564
CAPITAL SOUSCRIT ET APPELÉ, NON VERSÉ				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
ACTIONS PROPRES				
AUTRES TITRES	40 607 624		40 607 624	38 175 691
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
DISPONIBILITÉS	18 174 966		18 174 966	18 993 497
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	83 917		83 917	73 259
TOTAL (II)	64 404 523	64 404 523	61 756 208	
FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS À ÉTALER (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)				
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)				
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF (I À V)	67 513 531	2 483 593	65 029 938	62 572 576

BILAN PASSIF

(EN EUROS)

BILAN PASSIF	01.01.2014 → 31.12.2014	01.01.2013 → 31.12.2013
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL – DONT VERSÉ: 297 060	297 060	279 466
PRIME D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION		
ÉCART D'ÉQUIVALENCE		
RÉSERVES		
— RÉSERVE LÉGALE		
— RÉSERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
— RÉSERVES RÉGLEMENTÉES		
— AUTRES RÉSERVES		
REPORT À NOUVEAU	(1 166 180)	(1 373 591)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)	283 975	207 410
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
TOTAL (I)	(585 145)	(886 714)
AUTRES FONDS PROPRES		
PRODUITS DES ÉMISSIONS DE TITRES PARTICIPATIFS		
AVANCES CONDITIONNÉES		
AUTRES		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	201 391	100 445
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES		
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	838 770	1 549 758
DETTE FISCALES ET SOCIALES	4 141 191	3 249 106
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS		
AUTRES DETTES	60 433 731	58 559 980
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE		
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
TOTAL (III)	65 615 083	63 459 290
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF (I À IV)	65 029 938	62 572 576

COMPTE DE RÉSULTAT

(EN EUROS)

COMPTE DE RÉSULTAT 1/2	31.12.2014			31.12.2013
PRODUITS D'EXPLOITATION	FRANCE	EXPORTATION	TOTAL	TOTAL
VENTES DE MARCHANDISES				
PRODUCTION VENDUE DE BIENS				
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES				
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
PRODUCTION STOCKÉE				
PRODUCTION IMMOBILISÉE				
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REÇUES				
REPRISES SUR AMORTIS. ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES			651 105	610 503
AUTRES PRODUITS			2 940 137	2 749 763
TOTAL (I)			3 591 242	3 360 266
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS DE MARCHANDISES (Y COMPRIS DROITS DE DOUANE)				
VARIATION DE STOCKS (MARCHANDISES)				
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS			7 936	
VARIATION DE STOCKS (MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPRO.)				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES*			1 155 701	1 246 716
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			48 381	34 420
SALAIRES ET TRAITEMENTS			1 118 788	977 209
CHARGES SOCIALES			572 474	492 188
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS			383 308	381 446
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS				
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT				
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
AUTRES CHARGES			20 543	20 876
TOTAL (II)			3 307 132	3 152 856
* Y COMPRIS				
- REDEVANCES DE CRÉDIT-BAIL MOBILIER			7 010	7 010
- REDEVANCES DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			284 110	207 410
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)				
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATION				
PRODUITS DES AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET CRÉANCES ACTIF IMMOBILISÉ				
AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS				
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES				
DIFFÉRENCES POSITIVES DE CHANGE				
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
TOTAL (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				
DOTATIONS FINANCIÈRES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS				
DIFFÉRENCES NÉGATIVES DE CHANGE				
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES PLACEMENTS				
TOTAL (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			284 110	207 410

COMPTE DE RÉSULTAT 2/2	31.12.2014	31.12.2013
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
SUR OPÉRATIONS DE GESTION		
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL		
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		
TOTAL (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
SUR OPÉRATIONS DE GESTION	135	
SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL		
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
TOTAL (VIII)	135	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(135)	
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS (IX)		
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	3 591 242	3 360 266
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 307 267	3 152 856
BÉNÉFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	283 975	207 410

BILAN DE L'EXERCICE 2014

ACTIF

TOTAL DE L'ACTIF	65 029 938 €
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ	30 552 €
VALEURS IMMOBILISÉES NET	594 863 €
ACOMPTES OU AVANCES VERSÉS SUR COMMANDES	1 799 €
CRÉANCES À RECEVOIR	5 536 217 €

Comprenant principalement des droits d'auteur

2 380 923 € de rémunération pour copie privée,	2 711 419 € de redevances dues par les fournisseurs de livres,	la TVA récupérable et autres créances fiscales représentent 432 359 €.
--	--	--

VALEURS MOBILIÈRES	40 607 624 €
DISPONIBILITÉS	18 174 966 €
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	83 917 €
TOTAL D'ACTIF CIRCULANT	64 404 522 €

COMPTES ARRÊTÉS AU 31.12.2014

PASSIF

Le passif représente principalement les droits d'auteur

60 433 731 € de droits - inclus produits financiers, à distribuer aux ayants droit	et 201 391 € de droits nets versés en attente d'encaissement
--	--

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 4 141 191 €, sur lesquels 3 384 254 € sont dus à l'Ircec (2 734 254 € de cotisations pour l'année écoulée et 650 000 € de provisions). 838 770 € restent dus à des fournisseurs ou assimilés, dont 751 487 € aux bénéficiaires d'aides à l'action culturelle. L'ensemble des dettes à déduire des actifs, pour un total de 65 615 083 €, fait apparaître une insuffisance nette des fonds propres de 585 146 €, contre 886 714 € à la fin de l'exercice précédent.

Le capital social s'élève à 297 060 € au 31 décembre 2014.

LA GESTION DE LA SOFIA EN 2014

PRODUITS D'EXPLOITATION

Retenues pour frais de gestion

	2014	TAUX 2014	2013	TAUX 2013
DROIT DE PRÊT	1 953 101,00	11.81%	1 580 546,20	12.17%
COPIE PRIVÉE	832 064,00	12.00%	540 772,00	12.00%
DROITS ÉTRANGERS ET REPROGRAPHIE SND	26 619,00	3.00%	1 896,00	3.00%
ACTION CULTURELLE	128 348,00	4.78%	102 559,00	4,62%
TOTAL	2 940 132,00		2 225 773,20	

Les produits d'exploitation s'élèvent à 3 591 242€, 2 811 784€ de frais de gestion ont été prélevés sur les droits et 128 348€ sur les actions culturelles.

Le transfert des charges afférentes, en 2014, à la gestion des livres indisponibles, pour 651 105 €, figure également dans les produits, ces charges ayant été imputées sur les

sommes non distribuables du droit de prêt, conformément au mode de financement décidé par le Conseil d'administration lors de la mise en œuvre du projet. Ainsi, ReLIRE a été financé, en 2013, par les reliquats du droit de prêt 2003-2004 ; en 2014, par ceux de 2005.

CHARGES D'EXPLOITATION

POSTES	31.12.2014	31.12.2013	DONT L.I. 2014
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 163 637,00	1 246 716,00	218 887,00
CHARGES DE PERSONNEL	1 691 263,00	1 469 397,00	342 131,00
IMPÔTS ET TAXES	48 381,00	34 420,00	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	383 308,00	381 446,00	90 087,00
DIVERS	20 544,00	20 876,00	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 307 133,00	3 152 855,00	651 105,00

Les charges globales en 2014 présentent une hausse de 4,8% par rapport à 2013. Par rapport à 2013, les charges d'exploitation liées à l'activité habituelle, c'est-à-dire hors livres indisponibles, sont en hausse de 4%, sachant que le taux de charges sociales est lui-même en hausse de 4%. Les coûts externes observent une baisse de 8% résultant principalement d'une prise en charge interne des opérations, au lieu d'un recours à la sous-traitance. Les charges relevant des livres indisponibles sont en hausse de 6,6%, hausse résultant de l'importance des développements informatiques effectués au cours de l'exercice, qui se traduit par l'augmentation des amortissements et de la quote-part de salaires des informaticiens. De même, les coûts externes sont en baisse par rapport à l'année précédente.

Les retenues pour frais de gestion ont été calculées, comme les années précédentes sur la base d'un équilibre entre produits et charges en année standard,

mais il existe toujours un décalage entre la comptabilisation des retenues effectuées sur le droit de prêt, qui intervient lors de la répartition, en année N+2, et les charges prises en compte dans le calcul, qui correspondent à l'année N+1. Les difficultés économiques des fournisseurs de livres ne permettent toujours pas, aujourd'hui, d'envisager un rattrapage de ce décalage dans le temps, qui supposerait la perception de deux années de redevances en une seule année.

La contribution de l'État, versée à la fin de chaque année, reste ainsi en attente sur une période de deux ans. Ces sommes, dans l'attente de leur répartition, sont placées sur des comptes à terme. Les intérêts perçus sur les sommes encaissées sont mis en réserve pour le compte des bénéficiaires et sont affectés à chaque répartition. Ainsi, 600 000 € ont été ajoutés, en décembre 2014, au montant à répartir du droit de prêt de l'année 2012.

PLACEMENTS

	SOUSCRIPTION	MONTANTS	TAUX
COMPTE À TERME CIC	09.11.13	5 000 000,00	
COMPTE À TERME CIC	04.12.12	5 000 000,00	
COMPTE À TERME BP RIVES DE PARIS	12.01.12	6 000 000,00	
COMPTE À TERME BP RIVES DE PARIS	17.07.12	3 000 000,00	
COMPTE À TERME BP RIVES DE PARIS	19.02.14	4 000 000,00	
COMPTE SOCIÉTAIRE BP RIVES DE PARIS	09.06.11	1 124 204,78	
LIVRET INSTITUTIONNEL BP RIVES DE PARIS	11.06.13	517 931,29	
CONTRAT DE CAPITALISATION HSBC	03.11.10	6 000 000,00	
CONTRAT DE CAPITALISATION HSBC	31.07.11	2 000 000,00	
CONTRAT DE CAPITALISATION HSBC	31.07.11	2 000 000,00	
CONTRAT DE CAPITALISATION 1818	27.11.14	5 000 000,00	
TOTAL		39 642 136,07	
INTÉRÊTS COURUS		965 488,00	
		40 607 624,07	

INTÉRÊT PERÇUS À AFFECTER AU DROIT DE PRÊT	2 710 271,00
INTÉRÊTS PERÇUS À AFFECTER À LA COPIE PRIVÉE	303 068,00

UTILISATION DES DROITS PERÇUS

	DROITS RESTANTS CLÔTURE EX PRÉC	PERCEPTION EXERCICE	PRÉLEV GESTION	MTT AFFECTÉS L321-9	MTT AFFECTÉS AYANTS DROIT	DONT IRCEC	DROITS RESTANT À AFFECTER
GESTION CONFIEE PAR LES AYANTS-DROIT							
DROIT DE REPRODUCTION	-	-	-	-	-	-	-
GESTION CONFIEE EN APPLICATION DE LA LOI							
DROIT DE PRÊT ÉTAT 2012	8 209 814		1 953 101		6 256 713		-
DROIT DE PRÊT PERCEPT. LIBRAIRES	865 164	5 652 354			5 731 217		786 301
DROIT DE PRÊT ÉTAT 2013	8 004 485						8 004 485
DROIT DE PRÊT ÉTAT 2014		9 855 289			2 734 254	2 734 254	7 121 035
TOTAL DROIT DE PRÊT	17 079 463	15 507 643	1 953 101		14 722 184	2 734 254	15 911 821
RÉMUNÉRATION POUR COPIE PRIVÉE	8 743 334	12 832 012	960 412	2 272 281	7 739 563		10 603 090
DROIT DE REPROGRAPHIE	301 920	800 376	26 619		1 075 677		-
DROITS ÉTRANGERS	77 010	72 789			149 799		-
TOTAL	26 201 727	29 212 820	2 940 132	2 272 281	23 687 223	2 734 254	26 514 911

INFORMATIONS

Assemblée générale

du 18 juin 2015



L'Assemblée générale de la Sofia se tiendra le 18 juin 2015 à 11 heures en l'hôtel de Massa. Lors de cette assemblée, votre vote est essentiel. Il est la marque de votre approbation aux orientations engagées par la Sofia et vous offre la possibilité de participer aux choix stratégiques proposés par le Conseil d'administration. C'est également un indicateur précieux de votre attachement à la gestion collective de vos droits.

Nous vous rappelons qu'il est indispensable que 5% du Collège soient présents afin que l'Assemblée puisse délibérer. À défaut d'atteinte du quorum, une nouvelle Assemblée générale sera convoquée. Votre présence est donc nécessaire au bon déroulement de la séance.

Cette année, en plus de l'approbation des comptes et de la gestion de la société, vous allez être amenés à voter pour le renouvellement de six représentants auteurs au Conseil d'administration.

POUR VOTER :

Vote en séance

Le vote en séance se déroule le jour de l'Assemblée générale et témoigne de votre implication entière aux côtés de la Sofia. Lors de cette séance, vous aurez la possibilité de participer au vote de chacune des résolutions inscrites à l'ordre du jour. Si vous ne pouvez pas être présents le jour de l'Assemblée générale, il vous reste deux possibilités pour voter. Néanmoins, nous attirons votre attention sur le caractère limité de ces dernières modalités.

Vote par correspondance

Pour cela, vous utiliserez le matériel de vote que vous avez reçu et veillerez à renvoyer votre bulletin le 15 juin 2015 au plus tard. Cependant, ce vote ne vous offre pas la possibilité de participer au choix des orientations de la Sofia. Vous ne pourrez voter que pour l'élection de vos représentants.

Vote par procuration

Vous pouvez utiliser le pouvoir qui vous a été envoyé avec le matériel de vote. — Si vous le confiez à un autre membre du Collège des auteurs, celui-ci vous représentera et votera en votre nom pour l'élection de vos représentants comme pour

l'approbation des résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale (5 pouvoirs maximum par associé présent).

— Si vous le laissez en blanc, il vaudra approbation des résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale mais, dans ce cas, ne pourra constituer un mandat pour procéder à l'élection de vos représentants.

La Sofia étudie actuellement la possibilité de mettre en place un vote électronique pour les futures Assemblées générales.

Retrouvez les informations sur l'Assemblée générale et les explications sur les modalités de vote sur la-sofia.org

INFORMATIONS

Les rencontres de la Sofia



La Sofia vous convie à des rencontres professionnelles sur des sujets d'actualité qui vous concernent. Vous avez ainsi l'occasion de mieux vous informer, d'interroger des experts, de partager des opinions et des expériences.

PLUSIEURS RENCONTRES ONT DÉJÀ EU LIEU

EN 2014

30 JANVIER

« Livres indisponibles, une nouvelle étape »

6 FÉVRIER

« Livres indisponibles : éditeurs d'origine, comment obtenir une licence d'exploitation exclusive? »

15 MAI

« Le livre numérique : quelle influence sur le droit d'auteur? »

23 SEPTEMBRE

« La formation professionnelle des auteurs : Qui? Quoi? Comment? »

EN 2015

5 FÉVRIER

« Le nouveau contrat d'édition à l'ère numérique : point d'information » (brochure numérique téléchargeable : la-sofia.org)

SEPTEMBRE 2015

Présentation du dispositif des Livres indisponibles aux auteurs

OCTOBRE 2015

Présentation de la souscription des licences d'exploitation numérique aux éditeurs

Toutes les Rencontres ont lieu à la Maison de la Poésie (maisondelapoesieparis.com) sauf celle du 6 février 2014 qui a eu lieu au Centre national du livre.

VOIR LES TEMPS FORTS DE CES RENCONTRES SUR NOTRE CHAÎNE YOUTUBE :



[/SofiActionCulturelle](https://www.youtube.com/channel/UC...)



Société Française des Intérêts
des Auteurs de l'écrit

**Président et Vice-présidente,
cogérants**

Alain Absire, Agnès Fruman

Directeur

Christian Roblin

Secrétaire générale

Florence-Marie Piriou

Responsable administrative

Sylvie Huel

Le rapport d'activité 2014
de la Sofia est une publication
de la Sofia, Société Française
des Intérêts des Auteurs de l'écrit.

Crédits photos

Philippe Bachelier

Design graphique

www.adrienchevalier.fr

Impression

Frazier - Paris

Société civile à capital variable
RCS 423 194 364 Paris

Répartition des droits

Sylvain Moratille
smoratille@la-sofia.org

Action culturelle

Naïma Touaf
ntouaf@la-sofia.org

**Perception du droit de prêt
Livres indisponibles**

Aïché Diarra
adiarra@la-sofia.org

Informatique

François Boussard
fboussard@la-sofia.org

Communication

Nathalie Naquin
nnaquin@la-sofia.org

199 bis, boulevard Saint-Germain
75345 Paris cedex 07

Tél. : 0810 034 034

Fax : 0144 071788

Email : contact@la-sofia.org

www.la-sofia.org

